



Point de situation SCARPA

Huit mois après le vote sur la nouvelle LARPA, deux mois après sa mise en vigueur, le constat ne fait que confirmer les prévisions :

- La nouvelle LARPA demande à ce que les avances de pensions servent à se (re)former, augmenter son temps de travail, à tout le moins de trouver un équilibre financier dans cette nouvelle situation.

36 mois ne suffisent pas à la plupart des formations en tant soit peut sérieuses, d'autant que les études envisagées, déjà souvent pénibles en soit, s'effectueraient dans un climat de stress familial, administratif et judiciaire. Nul besoin de rappeler en effet que les premières années après une séparation signifient dans la plupart des cas chocs émotionnels, des procédures judiciaires à rallonge, des problèmes financiers, des enfants éprouvés, parfois un déménagement du foyer ET des écoles, parfois des violences domestiques. Mener à bien des études dans cette tourmente représente une véritable gageure, un défi que peu d'entre nous sont capables de relever.

En outre, la loi sur l'encouragement aux études n'est pas adaptée à la situation des mères de familles. A titre illustratif, le budget familial imposé par la loi sur l'encouragement aux études prévoit des vacances, des hobbies, mais pas de voiture, qu'importe le lieu du domicile ; de plus, si les parents du bénéficiaire ne vivent pas dans la pauvreté, ils sont sensés financer les études de l'enfant, quel que soit son âge.

A moins de n'envisager que de simples « études » de dactylo ou de caissière dans un super marché, le défi est pour le moins important.

Questions : quelles filières sérieuses propose-t-on aux mères ? Avec quels moyens ? L'université, par exemple, dispose-t-elle de suffisamment de places de crèche ?

- Le droit transitoire prévoit 6 mois de délai avant la fin des avances.

Cela signifie, pour une famille avec deux enfants, une baisse de revenu de Frs 1'346.- en quelques mois. Beaucoup de familles dans cette situation doivent rogner sur les activités extrascolaires, sur les vacances, afin de s'adapter à la nouvelle situation. 6 mois ne suffisent pas à trouver une solution pour compenser cette perte, un délai si court est perçu comme une importante sanction. Les mères sont découragées et révoltées, elles ressentent de l'injustice, de l'amertume. Pourquoi continuer à se battre si l'Etat les « punit » ?

Question : l'ancienne LARPA était inconditionnelle, les bénéficiaires n'avaient aucun objectif à atteindre. Dès l'instant où l'octroi d'avance devient conditionné, pourquoi ne pas accorder 36 mois pour tenter d'atteindre l'objectif proposé ?

- Certains étudiants comptaient sur les avances de pension alimentaire lorsque leur père refusait de payer. Ils n'ont plus que 36 mois pour terminer leurs études.

Les études s'allongent, il faut compter à présent 4,5 ans au minimum pour obtenir un master. La loi sur l'encouragement aux études est d'une grande sévérité, les étudiants se voient souvent contraints de travailler en dehors des études, parfois à plus de 50%. Limiter les avances à 36 mois a pour conséquence de leur couper une partie de leur revenu, obstacle supplémentaire à la formation.

Questions : n'est-ce pas antinomique ? Quelles solutions pour les étudiants à faible revenu ?

- Une autre solution envisagée par la nouvelle LARPA est d'augmenter le temps de travail.

Dans une société idéale, les employeurs sont compréhensifs, les horaires flexibles, l'organisation familiale un jeu d'enfant (!), et toute la famille est souriante et bien portante. Dans notre société, les temps partiels subissent quantités de discriminations indirectes, l'augmentation du temps de travail est rarement possible, certaines mères fortement éprouvées par la séparation ou par le choc post traumatique après violence ne sont tout simplement pas capable de travailler plus (une visite au Cœur des Grottes est instructive). Dans certaines familles, encore, un enfant suit une psychothérapie, cet autre est handicapé, celui-là est trisomique. Comment travailler plus dans ces conditions ?

Oserais-je ajouter que le temps passé auprès de son enfant, dans son quartier, auprès des commerçants, des instituteurs, est un temps précieux pour la vie citoyenne ? Envisage-t-on vraiment des cités dortoirs où nos enfants ne seraient plus élevés que par des professionnels, ne faisant plus que croiser leur parent fatigué-e ? Eliminer la présence des mères au foyer (à temps plein ou partiel) est un risque économique et social.

Certaines mères découragées pensent à demander une rente AI, même partielle, se mettre au chômage partiel, ou envisagent de cesser tout à fait de travailler pour obtenir l'aide de l'Hospice général. L'amertume est d'autant plus grande qu'elles désiraient élever leurs enfants dans le respect des lois et dans le devoir citoyen, mais doit-on vraiment jeter la pierre à celles qui luttent quotidiennement pour le bien de leurs enfants et qui se voient écrasées par le jeu politique ?

Questions : à quand une politique de l'emploi digne de ce nom ? A quand une augmentation des crèches, des terrains d'aventures, des places suffisamment nombreuses dans les centres d'activités de jour pour les vacances ? A titre illustratif, pour placer, aux semaines prévues avec l'employeur, un enfant au centre d'activités de jour de Versoix, il fallut commencer la queue à 2 heures du matin.

- La nouvelle LARPA n'envisage aucune restructuration du service de recouvrement.

Nous ne parvenons toujours pas à comprendre pour quelle raison le recouvrement est aussi déficient. Des indépendants se moquent de l'office, certains débiteurs profitent de la frontière en toute impunité, d'autres utilisent les rentes du chômage pour travailler au noir. Seuls les moins malins servent d'os à ronger, parfois, et subissent un acharnement douteux de la part du SCARPA.

Question : pourquoi ne pas mandater un service de recouvrement privé ?

En résumé, si la nouvelle LARPA induit des économies notables pour l'Etat, elle a pour conséquence de précariser la classe moyenne, d'instaurer des obstacles à la formation, et d'augmenter les demandes d'aides sociales. Au niveau psychologique, les effets sont désastreux. Les mères se sentent abandonnées, sanctionnées. Elles ne comprennent pas pour quelle raison ce ne sont pas les parents démissionnaires ou irresponsables qui sont visés. Nous craignons qu'à moyen terme déjà l'encadrement des enfants n'en pâtisse. En avons-nous vraiment les moyens ?